



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2023-465
relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2023-465 relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme*.

Objet :

Le règlement ajoute entre autres :

- Une allocation de 50 \$ par présence pour les membres résidents siégeant sur le Comité;
- Une autorisation, au maire de la Municipalité, d'assister aux rencontres du Comité sans toutefois avoir le droit de vote;
- Un code d'éthique et de déontologie pour tous les membres du Comité.

Le règlement 2023-465 remplace le règlement numéro 2017-440 et ses amendements.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 11^e jour du mois de décembre 2023.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière